

association

**AFIS**



Bourg-en-Bresse

Service d'Accompagnement Familial  
et d'Éducation Précoce

**S. A. F. E. P.**  
**SERVICE**  
**D'ACCOMPAGNEMENT**  
**FAMILIAL**  
**ET D'ÉDUCATION PRÉCOCE**

**POUR**  
**LES ENFANTS**  
de 0 à 3 ans  
et leur famille



## **1. Historique**

Le service d'éducation précoce fonctionne depuis 1987. Pour répondre aux besoins des familles et prendre en compte l'éveil et le développement de la communication du très jeune enfant sourd, le SAFEP a été créé en 1990.

## **2. Missions du service**

Le service propose un accompagnement global de l'enfant et de sa famille.

Les objectifs visés sont :

- l'éveil audiophonatoire et le développement de la communication,
- le développement des potentialités de l'enfant (psychomotrices, cognitives, relationnelles...),
- l'accompagnement parental (informer sur la surdité, écouter, guider, former aux modes et aux outils de communication, aider dans les démarches administratives),
- l'accompagnement familial élargi aux proches de l'enfant,
- l'information aux professionnels des différents lieux de vie (crèche, halte-garderie, assistante maternelle ...),
- l'accompagnement du suivi médical, le suivi de l'appareillage, la coordination avec les équipes médicales et paramédicales extérieures.

## **3. Un accompagnement spécialisé**

Il est mené par une équipe pluridisciplinaire qualifiée :

- responsable de service,
- secrétaire,
- médecin ORL,
- psychologue,
- orthophoniste,
- psychomotricien,
- éducateur,
- professionnel sourd pratiquant la LSF,
- assistante sociale.

D'autres professionnels peuvent être mobilisés en fonction des besoins.

#### **4. Les modalités d'intervention**

Les équipements, les méthodes, les outils et les moyens de communication sont adaptés pour répondre aux besoins spécifiques du très jeune enfant dans les locaux de l'AFIS, et si besoin, sur les lieux de vie de l'enfant.

##### **a) Des méthodes et des outils spécifiques :**

- la méthode verbo-tonale,
- la LPC (Langue française Parlée Complétée),
- la LSF (Langue des Signes Française),
- la mimo gestualité...

##### **b) Un matériel adapté :**

Estrade vibrante, échelle lumineuse, mini suvag ...

Le service est ouvert 37 semaines par an et trois matinées par semaine. Les séances hebdomadaires se déroulent dans les locaux de l'AFIS.

#### **5. L'admission**

Accueil des parents et de leur enfant par le directeur, le responsable du service et l'assistante sociale : présentation de l'Association, du service, réponses aux questionnements des familles. Les informations concernant l'enfant et les premières attentes sont recueillies durant ce premier entretien.

A l'issue de la première rencontre, si les parents souhaitent poursuivre la démarche d'admission, un rendez-vous est proposé pour rencontrer le psychologue du service et le médecin ORL.

Après étude de la demande, l'admission est prononcée par le Directeur, sous condition de notification par la MDPH.

L'assistante sociale est disponible sur rendez-vous pour accompagner les parents dans les démarches administratives liées à l'admission (dossier MDPH, transports ...).

#### **6. Le financement**

Le SAFEP est financé par un budget global annuel versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Le budget est contrôlé par l'Agence Régionale de Santé de l'Ain.

La prise en charge est de 100 %. Les familles n'ont pas à effectuer d'avance de frais. Le budget annuel comprend l'ensemble des actes assurés par l'équipe pluridisciplinaire.

Les déplacements liés aux accompagnements restent à la charge de la famille.

## 7. La participation

Les professionnels travaillent la confiance et la collaboration de la famille, partenaire indispensable à l'accompagnement du jeune. Après un temps de découverte réciproque de 6 à 8 semaines, une première rencontre avec les parents est organisée pour restituer les observations des professionnels.

A partir des attentes formulées par la famille et des besoins repérés par les professionnels, l'équipe pluridisciplinaire propose aux parents un Projet Individuel d'Accompagnement (PIA). Ce document précise les objectifs et les moyens mis en œuvre. Il est évalué régulièrement avec les parents qui sont rencontrés autant que nécessaire, soit à leur demande, soit à celle du service.

Le Conseil de la vie sociale se réunit trois fois par an. Il est composé de représentants des jeunes à partir de 12 ans, de familles, de membres du Conseil d'Administration et du personnel. C'est un lieu d'échange et d'expression sur les questions se rapportant au fonctionnement du service. Il donne son avis et fait des propositions.

## 8. Partenariat et suivi médical

Chaque enfant rencontre régulièrement le médecin ORL du service pour affiner le diagnostic de surdité et apporter à la famille des conseils d'adaptation prothétique.

Le médecin est en lien avec les spécialistes ORL de la région, les centres hospitaliers spécialisés (d'implantation cochléaire et d'autres partenaires).

La famille peut être accompagnée aux séances de réglages par un orthophoniste du service.

Un compte rendu écrit du suivi par le SAFEP est remis à la famille qui peut le transmettre aux professionnels extérieurs (médecin, orthophoniste, régleur).

Le service accompagne et prépare les enfants et les familles à la sortie du service. Selon le besoin, lien avec l'équipe qui prendra le relais (école, dispositif spécialisé).



association  
**AFIS**

Association pour l'Accueil,  
la Formation et  
l'Insertion des personnes Sourdes



Bourg-en-Bresse

Service d'Accompagnement Familial  
et d'Education Précoce

**SAFEP**

ssefis@afis01.fr

04.74.22.82.94

